



ARRETE portant sur un changement de véhicule
au stationnement de TAXI
situé sur la voie publique Autorisation n°1

A 169 / 23

Le Maire de la Commune de MAUBEC (Vaucluse)

Vu le Code des transports ;

Vu le décret n° 95-935 du 17 août 1995 portant application de la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi ;

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-3 et L 2213-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 86-427 du 13 mars 1986 portant création de la commission des taxis et des voitures de petite remise ;

Vu les arrêtés municipaux des 11 janvier et 23 mars 2001 portant réglementation des taxis sur la Commune de MAUBEC (Vaucluse)

Vu l'avis favorable de la commission départementale des taxis en date du 20 décembre 2016 pour l'attribution de l'autorisation n° 1 à Monsieur Christophe CHAMPETIER

Vu l'arrêté A58/23 du 24 avril 2023 autorisant Monsieur WENDEL Bryan représentant la SAS TAXI KAB, pour le stationnement d'un nouveau véhicule de marque RENAULT immatriculé GB-704-LP.

Vu l'arrêté A81/22 du 21 avril 2022 désignant M. WENDEL Bryan représentant de la SAS TAXI KAB comme nouveau propriétaire de l'emplacement de taxi sur la voie publique Autorisation N°1

Vu le changement de véhicule de M. WENDEL Bryan représentant de la SAS TAXI KAB

Considérant que l'intéressé remplit les conditions nécessaires ;

ARRETE

Article 1 : M. WENDEL Bryan né le 25/05/1992 à THIONVILLE (57) représentant la société « SAS TAXI KAB » domicilié 58 chemin du Laboureur 84470 CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE nous informe de l'acquisition d'un nouveau véhicule de taxi dont l'emplacement autorisation N°1 se situe sur le parking de la place du marché à Coustellet.

Article 2 : Ce nouveau véhicule de marque RENAULT immatriculé GB-704-LP remplace depuis le 21 octobre 2023 le véhicule de marque BMW immatriculé GN-525-KX.

Article 3 : M. le Maire de MAUBEC est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse

Fait à Maubec, le 30 octobre 2023

Pour le Maire
"Adjoint Délégué"

Le Maire,



Frédéric MASSIP